



HORSE – AMPERE :

CSE du 05/12/2022

Depuis le 7 novembre dernier, date de l'annonce du projet de restructuration du groupe RENAULT, les CSE et CCSE se sont succédés afin d'en présenter les grandes lignes et répondre aux questions légitimes que se posent les salariés sur leur devenir.

Les consultations légales des Institutions Représentatives du Personnel se sont tenues le 2 décembre en CCSE et le 5 décembre en CSE de Lardy.

En CCSE, sous l'aspect de la stratégie économique et commerciale, en l'absence de réduction d'effectifs et au vu de l'anticipation d'un socle social commun à tous les salariés du groupe, la CFDT a donné un avis favorable à ce projet de restructuration, car il apporte une réponse crédible et cohérente à deux enjeux essentiels pour l'avenir du groupe :

- **RENAULT n'a plus assez de cash pour se « payer » une gamme électrique complète sur le marché européen** (pour mémoire, l'entreprise a « abandonné » cette année 2,3 milliards d'euros dans « la retraite de Russie », son 2^e marché)
- **RENAULT aura du mal à vendre beaucoup de véhicules hybrides à 30 000 euros sur des marchés de pays émergents**

Au niveau du **CSE de l'établissement de LARDY**, la CFDT s'est abstenue sur ce projet car **trop de questions restent à ce jour sans réponse concrète** sur des thèmes majeurs :

- **La partition de l'établissement entre les filiales et ses conséquences en termes de CSE et de « poids » du personnel de Lardy**
- **La manière de travailler ensemble entre salariés AMPERE et POWER sur un site où la coopération s'est instituée de longue date et contribue à contenir les risques psychosociaux**

Quoi qu'il en soit, **l'avis des organisations syndicales en CCSE comme en CSE est purement consultatif et le groupe RENAULT va s'engager dans une transformation radicale.** Une transformation qui par son ampleur, réveille brutalement en nous la crainte naturelle du changement, et qu'il faut, pour la CFDT, replacer dans son contexte.

Le monde automobile change, et s'il change, c'est parce que le monde « tout court » change aussi. Et change vite à l'échelle industrielle. Ne rien faire, ce serait laisser s'accroître notre décalage et prendre le risque de décrocher sur les deux tableaux, celui de l'électrique comme celui du thermique et de l'hybride.

Qu'on le veuille ou non, la stratégie de l'entreprise fait partie des prérogatives de l'employeur. En tant que syndicalistes, notre rôle est d'en identifier les risques au niveau social et de mettre en place les garde-fous pour les éviter, et non de jouer aux « marchands de peur » en période électorale.



Déclaration CFDT au CSE LARDY du 05/12/2022

Le changement climatique rattrape l'humanité tout entière ainsi que notre modèle de société. La mobilité en général et l'automobile en particulier sont au cœur d'un dilemme, car elles sont à la fois l'instrument d'une liberté et d'une facilité de mouvement autour de laquelle nous nous sommes organisés, et une source d'émissions de gaz à effet de serre qui hypothèque notre avenir.

S'adapter pour en limiter les effets, voire tout simplement pour survivre est une nécessité qui impose des décisions politiques d'autant plus lourdes économiquement et socialement qu'elles ont été trop longtemps différées.

Y répondre est le sens du Pacte Vert européen et de la réglementation qui interdira la commercialisation de véhicules particuliers à motorisation thermique ou hybride en Europe à partir de 2035. Le politique bouleverse les marchés et nous oblige à reconsidérer notre rapport à la mobilité. Les constructeurs automobiles ne peuvent pas ignorer cette nouvelle donne.

La présente restructuration du groupe RENAULT est censée répondre aux enjeux de cette nouvelle physionomie des marchés automobiles mondiaux :

- D'une part trouver le cash et les compétences nécessaires pour être en mesure d'investir dans le développement d'une gamme électrique performante et innovante sur le marché européen
- D'autre part, continuer de proposer des véhicules thermiques ou hybrides attractifs et compétitifs sur les marchés principalement émergents où ces technologies subsisteront
- Enfin, se positionner sur les nouveaux modes de mobilité

Compte-tenu de la situation financière du groupe RENAULT, la CFDT ne conteste pas le bien-fondé de cette restructuration sous l'angle de la stratégie économique et commerciale. S'adapter à l'évolution des marchés nous paraît essentiel pour l'avenir du groupe et pour l'emploi. A ce titre, le cœur de l'activité électrique reste concentré en France, et la CFDT ne peut qu'approuver ce choix.

Au niveau stratégique, une question demeure toutefois nébuleuse : celle du positionnement dans l'Alliance, avec l'arrivée dans « HORSE » d'un partenaire comme GEELY, concurrent de NISSAN sur le marché chinois...

Concernant le volet social, ce projet global va métamorphoser l'ensemble du groupe RENAULT et n'est pas sans susciter auprès des salariés bien des craintes quant à leur appartenance, d'autant que le recours à l'article L. 1224-1 reste pour beaucoup de triste mémoire.

La CFDT se félicite que l'aspect matériel de cette question de l'appartenance ait été abordé avec anticipation à travers le socle social commun qui doit unifier les droits des salariés indépendamment de leur future filiale de rattachement, afin de conserver les compétences tout en facilitant leur mobilité en interne groupe.



C'est un élément très important pour rassurer le personnel, d'autant que les premiers volets de la négociation sur la couverture mutuelle et la prévoyance ont conduit à des résultats très positifs pour les salariés.

Sous son aspect psychologique en revanche, celui de la dilution d'une culture d'entreprise, cette question de l'appartenance reste entière. Elle est pourtant loin d'être anodine et trop souvent sous-estimée en tant qu'élément de la motivation du personnel.

Pour la CFDT, il est également important d'attirer l'attention de tous les acteurs de cette transformation sur le devenir des instances représentatives du personnel. Pourtant, de nombreuses interrogations demeurent sur l'articulation entre filiales et établissements et sur la représentation des salariés dans les différentes entités concernées. Pour la CFDT, ce point de dialogue social doit être clarifié rapidement, avant la mise en place effective d'AMPERE SAS.

Au niveau de l'actuel établissement de Lardy, 80 % du personnel est appelé à rejoindre AMPERE SAS, tandis que les 20 % restants continueront de travailler pour RENAULT SAS. Cette situation est aussi source de nombreuses interrogations sur le lien au produit et le devenir du « travailler ensemble ».

Le présent projet de restructuration du groupe laisse en effet s'affronter des tendances antagonistes. Entre la souplesse revendiquée d'une organisation en filiales voulues autonomes et un risque accru de fonctionnement en silos. Entre la réactivité et une contractualisation inévitable.

Laquelle de ces tendances antagonistes l'emportera sur l'autre ? C'est de la gouvernance des filiales que dépendra la réponse à cette interrogation essentielle pour le personnel de l'établissement.

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT de l'établissement de Lardy s'abstiendront sur ce dossier.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

